



Communiqué de presse

Janvier 2018

Les traumatismes acoustiques

L'expression « traumatisme acoustique » ou « traumatisme sonore » peut laisser croire qu'une personne ne peut en vivre un que dans des circonstances « traumatisantes ». Or, de la musique classique pourrait causer un tel traumatisme.

En fait, on parle de traumatisme acoustique lorsqu'un dommage à l'audition est causé par une source sonore de niveau élevé. C'est pourquoi, qu'il s'agisse du bruit d'une explosion ou de musique classique, lorsque le niveau est trop élevé, il y a des risques de traumatisme sonore.

Les symptômes peuvent varier d'un individu à un autre. Très souvent, la présence d'acouphène sera rapportée. La perte auditive sera également souvent mentionnée. Quelques fois, il y aura présence de douleur à l'oreille affectée. Dans certains cas, on peut même rapporter des vertiges et des nausées.

Les dommages peuvent être temporaires ou permanents. Lorsqu'ils sont temporaires, un repos auditif de quelques jours pourra permettre que le tout rentre dans l'ordre. Par contre, lorsque les dommages sont permanents, c'est donc que des lésions irréversibles sont survenues.

L'atteinte à l'audition variera en fonction du niveau et de la durée d'exposition. Au Québec, les normes d'exposition sont les suivantes :

Durée quotidienne maximale d'exposition	Niveau admissible
8h	90 dB
4h	95 dB
2h	100 dB
1h	105 dB
30 min.	110 dB
15 min.	115 dB
Aucune exposition recommandée	120 dB et +

Malgré ces limites, une exposition au bruit prolongée et répétée même à des niveaux plus faibles que 80 dB est susceptible d'avoir des conséquences pathologiques.

Le coût social des dommages causés par une exposition sonore trop élevée est très important. Entre 2000 et 2010, la CNESST a enregistré une augmentation de 129% de ses coûts liés à la surdité professionnelle.

Le 2 mai 2018 se tiendra la 2^e Journée Nationale de l’Audition du Québec au cours de laquelle il sera possible de bénéficier de **tests de dépistages auditifs gratuits** et d’obtenir de l’information sur la protection auditive dans la majorité des régions du Québec.

Pour de plus amples informations, visitez le www.journee-audition.ca